

**OBJET : (758) CESSON DE CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) –CONVENTION
AVEC LA SOCIETE CTR-OFEE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE DOUZE DECEMBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 29 novembre 2024, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC
Adjoints
M. FABRE, Mme AUBIN, M. BOULIGNAC, Mme RICARD,
M. PERRET, Mme QUEYRAT-MAUGIN,
M. BOISCO
Le nombre de conseillers
en exercice est de 35
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO, M. FLEURIER,
Mme RODRIGUEZ, Mme CHRISTIN
et Mme JACQUET-LEGER
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

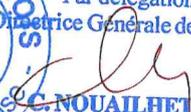
ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FAUCONNIER	à	M. WILLIOT
Mme HELT	à	Mme AUBIN
M. SAGBOHAN	à	Mme CAMAPGNE
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB
M. PONCHEL	à	M. LAMARCHE
M. LEGUEIL	à	Mme CHRISTIN

ABSENTE EXCUSEE : Mme SAIDI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOISCO

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT
A.R. du 18 décembre 2024
Identifiant unique de l'acte
N° 095-219505823 - 2024-134 - DL2024
Publiée le 18 décembre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Pour le Maire
Par délégation
la Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS


DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/134 du 12 décembre 2024

OBJET : (758) CESSION DE CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) –CONVENTION AVEC LA SOCIETE CTR-OFEE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2121.29, L.2122.21,

Vu le Code de l'Energie et notamment l'article L.221-7,

Vu le Décret n° 2021-712 du 3 juin 2021 relatif à la cinquième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie,

Considérant qu'il reste dans l'intérêt de la Ville de Sannois de poursuivre son association avec le bureau d'études CTR-OFEE afin d'optimiser la vente des Certificats d'Economies d'Energie obtenus à l'issue de travaux de rénovation ou de requalification thermique,

Considérant l'évolution à la hausse du marché de vente et d'achat des certificats d'économies d'énergie,

Vu l'avis des IIIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 32

Vote(s) Contre : 2

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le projet de convention avec la société CTR-OFEE dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energies ci-annexée.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisien



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Maxime BOISCO
Conseiller municipal
délégué au suivi du programme ANRU